



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BTS

Question écrite n° 130299

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme du BTS esthétique adoptée par la Commission plénière consultative à 7 voix contre 6 plus une abstention et contre l'avis des représentants des professionnels. Cette nouvelle formation semble particulièrement insuffisante et inadaptée car elle réduirait entre autres les heures de techniques esthétiques de 513 à 180 heures. De même, une période de stage de 13 semaines est trop longue car les clients refusant souvent d'être confiés à des stagiaires, ceux-ci se retrouvent à faire des tâches subalternes sans rapport avec leur formation. Les professionnels sont unanimes pour considérer que le minimum d'heures de formation pour assurer la sécurité des consommateurs et qualité dans l'apprentissage des soins est de 500 heures. Elle lui demande de préciser comment il est envisagé de maintenir un enseignement de qualité aux techniques esthétiques dans ces nouvelles conditions et les garanties qui seront apportées aux professionnels que ce nouveau BTS ne se fera pas au rabais, décrédibilisant toute la profession.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130299

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)